

Introduction

L'état de l'art et la méthodologie constituent le fondement de la réalisation de la recherche. Elles doivent être rédigées de façon à pouvoir maîtriser les domaines de recherche en référence avec les thématiques de la thèse et de bien détailler les démarches à entreprendre. Des recherches ont été réalisées par rapport à la biodiversité, l'apiculture, les exploitations apicoles, les marchés, Il est nécessaire de considérer ces recherches d'autres auteurs afin de situer les contextes actuelles et les méthodologies adoptées dans cette thèse. L'état de l'art permet l'acquisition des connaissances sur les travaux de recherche déjà réalisés. Elle permet de déterminer les différents concepts, théories et approches des auteurs par rapport aux thématiques de recherche. En outre, la méthodologie détaille les approches et concepts optés pour résoudre la problématique de la recherche. Ainsi, la première partie de la thèse correspond à l'état de l'art et la méthodologie générale.

1.1 Etat de l'art et cadrage de référence

L'état de l'art sert à définir les concepts fondamentaux abordés dans le cadre de la rédaction de la thèse à l'aide de travail déjà mené par d'autres auteurs sur le sujet. Le cadre conceptuel est un schéma cohérent mettant en relation les concepts. Il peut être emprunté aux théories déjà existantes et adapté aux contextes de l'étude ou nouvellement construit en fonction des spécificités de l'étude et des insuffisances des cadres déjà existants. Les cadrages conceptuels ont été rédigés de façon à pouvoir montrer : (i) l'enjeu majeur des AGR comme l'apiculture en externalité avec les ressources naturelles et les productions agricoles devant ; (ii) l'importance accordée aux autres dimensions qui lui sont liées dans quelques localités de Madagascar ; ainsi que (iii) la différenciation des populations d'un territoire et des acteurs de filières dans la valorisation de leurs ressources dans la conquête de marché.

Le cadre de la recherche a mobilisé diverses approches et concepts :

- (1) le concept de développement durable (DD) pour rappeler son enjeu majeur pour les générations futures compte tenu du contexte actuel et surtout l'application du concept sur l'apiculture et la biodiversité ;
- (2) Le concept de conservation et de développement pour connaître la dynamique de gestion locale des actions de conservation dont celle impliquant l'apiculture ;
- (3) Le concept de biodiversité, notamment ses liaisons avec les dimensions contribuant à l'atteinte du DD ainsi que les services qu'elle fournit et qu'elle reçoit de la pratique de l'apiculture ;
- (4) Concept d'agriculture biologique dont sa contribution pour le bien-être de l'apiculture et de la biodiversité ;

- (5) Concept de service écosystémique pour expliquer les formes d'externalités de l'apiculture et de la biodiversité ;
- (6) le concept de valorisation de territoire associé à celui d'un système agro-alimentaire localisé et de terroir pour comprendre les dynamiques d'utilisation et de valorisation de ressources d'un territoire ;
- (7) le concept de chaîne de valeur dont de la filière et de celui de la normalisation pour comprendre l'enjeu du marché des produits de la ruche ; et
- (8) L'approche systémique, l'approche spatiale, les concepts de logique socio-économique, de capacité et de gestion des risques traités en transversal des concepts cités précédemment pour aborder de manière ouverte les champs de recherche.

1.1.1 Développement durable

Le développement durable est indissociable de la cause environnementale liée étroitement aux modes de production et de consommation et influençant la perte de la biodiversité, l'accroissement des matières premières, le changement climatique, les espèces envahissantes... Ce concept a évolué au fil du temps (Annexe D). Les points qui suivent marquent les évolutions de ce concept.

1.1.1.1 Construction du référentiel du développement durable au niveau international

Le DD est pour la première fois évoqué en 1980 par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, mais sa « naturation est antérieure. Dans la seconde moitié du XXème siècle apparaissent, dans les pays développés, les premières préoccupations environnementales. En 1972, le Club de Rome remet en cause le modèle de développement économique poursuivi qui conduit à une sensible dégradation des ressources naturelles : la publication du rapport « Halte à la croissance » pointe les problèmes de viabilité écologique et va donner lieu à l'organisation de la Conférence de Stockholm qui peut être considérée comme le premier « Sommet de la Terre ». Par ailleurs, à cette même période, au problème de viabilité s'ajoute un problème d'équité, avec une prise de conscience de l'augmentation de la pauvreté dans les pays en voie de développement. A la fin des années 1980, le développement est donc abordé à la fois au travers de ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Le développement durable est, selon la définition proposée en 1987 par le rapport Brundtland, un développement « qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le concept de développement durable va se consolider et être consacré en 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) plus connue sous l'appellation « Sommet de la Terre ». Suite à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et adoption de l'Agenda 21, la définition Brundtland, alors axée prioritairement sur la préservation de l'environnement, est modifiée par la définition des trois piliers qui doivent être conciliés dans une

perspective de développement durable. Aux trois piliers et selon les auteurs et les courants de pensée, des composantes sont progressivement ajoutées et très diversement prises en compte comme par exemple les dimensions institutionnelles, culturelles et la question de gouvernance.

L'émergence de cet enjeu coïncide avec la montée des processus de démocratisation et de participation des acteurs de la société aux processus politiques. En 2002, le Sommet Mondial pour le Développement Durable a entériné ces principes par la « déclaration de Johannesburg ».

1.1.1.2 Eco-développement, Développement durable et environnement

Vers l'année 1972, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain a été créé le concept d'écodéveloppement ou « Environmentally sound development ». Ce concept désigne un type de développement intégré qui tient compte des contraintes écologiques et à long terme, un développement socio-économique écologiquement viable (Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement Quebec, 1998).

Le concept de « Développement durable » (DD), se remplace par celui d'écodéveloppement vers les années 1980. Le DD est fondé sur la base de « mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » formulée par Brundtland, Présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987. Il a une vision holistique qui considère simultanément les paramètres environnementaux, économiques et sociaux. En d'autres termes il est appréhendé comme l'articulation des trois composantes suivantes : équité sociale, efficacité économique et préservation de l'environnement, voire, la gouvernance.

Le Sommet de Rio en 1992 a associé environnement et développement. En 2002, le Sommet de Johannesburg a confirmé les objectifs de développement durable et a intégré davantage les entreprises dans la démarche .

1.1.1.3 Développement durable et changement climatique

En 2009, le Sommet de Copenhague sur le réchauffement climatique renforce l'importance de la réalisation du concept de développement durable pour pouvoir s'adapter au changement. Le Changement fait référence au changement climatique qui désigne l'ensemble des variations des caractéristiques climatiques au cours du temps qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables (CCNUCC).

1.1.1.4 Développement durable, conditions d'existence et droits des êtres humains

Le DD est défini comme le respect des limites de capacité de charge des écosystèmes en vue d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines.

En outre, le DD est « centré sur le droit des êtres humains à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ; le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures » (Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement Québec, 1998).

Cependant, le consensus qui prévaut aujourd'hui autour du DD nie les intérêts contradictoires entre travail et capital, l'aspect conflictuel entre dominés et dominants selon le rapport de OXFAM (2012). Les enjeux du développement durable sont tout à la fois profondément personnels et amplement collectifs (Ducroux, 2005).

1.1.2 Biodiversité

1.1.2.1 Historique

La publication de *l'origine des espèces* de Charles Darwin en 1859 a marquée la première théorie scientifique sur l'origine de la diversité du vivant. La *théorie de l'évolution* a changé la vision de l'homme sur la nature et sur lui-même selon laquelle « chaque espèce vivante se transforme progressivement au cours des générations, tant sur un plan morphologique que génétique » (Futura-Sciences, 2011).

Le concept de biodiversité est né aux Etats Unis vers 1985. Walter G. Rosen, Biologiste américain propose le terme « biological diversity » ou biodiversité. Le terme biodiversité est apparu pour la première fois dans une publication de Wilson en 1988. Elle peut se traduire comme *la somme des variations existant dans le monde vivant* ; et est utilisé pour exprimer le nombre, la variation et la variabilité des organismes vivants. Dans l'article 2 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), signée lors du Sommet de la Terre, à Rio, la biodiversité est la « variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces, et entre les espèces ainsi que celle des écosystèmes ». C'est vers 1992, qu'est adoptée la CDB, année à laquelle la diffusion du concept de biodiversité a commencé.

Il est connu que la biodiversité procure des services écosystémiques comme l'augmentation de la production, la régulation due au changement que subit l'environnement, les services pour donner satisfactions aux populations dans l'appréciation de paysage... L'existence de dynamique entre éléments de la biodiversité exige sa compréhension en tant que système en interaction.

1.1.2.2 Concepts et enjeux de la biodiversité d'après INRA (2008)

Le néologisme "biodiversité" apparaît dans les années 1980 ; il gagne une portée politique internationale au Sommet de la Terre de Rio (1992) qui ramène vers la Convention sur la diversité biologique. Dans cette convention, la biodiversité se présente comme un concept permettant d'englober trois niveaux d'organisation du vivant : la diversité écologique ou diversité des écosystèmes, la diversité spécifique ou diversité des espèces, et la diversité génétique ou diversité au sein des espèces. Cette définition attire l'attention sur les interdépendances entre les trois niveaux d'organisation, et inscrit la diversité du vivant dans les enjeux et préoccupations plus larges du DD. La dernière décennie a vu évoluer le concept de biodiversité ; à une logique essentiellement patrimoniale considérant la biodiversité d'abord comme support de l'évolution et privilégiant la protection des milieux et des espèces remarquables, s'est progressivement ajoutée une dimension technique, économique et sociale visant à rendre compte des services rendus par la biodiversité aux activités et aux acteurs. Dans le cadre de cette expertise collective, la biodiversité est entendue comme le compartiment "naturel" comprenant les espèces, et les habitats avec lequel l'agriculture se trouve étroitement associée. Trois logiques permettent d'appréhender les *relations entre l'agriculture et la biodiversité* ainsi définie. La première prône une plus grande spécialisation des territoires, les uns dédiés à la protection de la biodiversité, les autres confiés à une production agricole éventuellement intensive. La deuxième vise la conservation de la biodiversité dans les espaces agricoles par la promotion de pratiques limitant les impacts sur la biodiversité tout en étant acceptables pour les agriculteurs. La troisième logique préconise une meilleure intégration de la biodiversité dans les processus de production agricole ; outre la limitation des impacts, elle cherche à mieux utiliser la biodiversité dans les activités productives.

1.1.2.3 Gestion de la biodiversité d'après INRA (2008)

La notion de la gestion la biodiversité s'est développée au cours des dix dernières années. Au-delà de la préservation d'espèces particulières, la nouvelle approche met en avant les fonctions écologiques assurées par la biodiversité. Elle place les enjeux au niveau des services apportés par la biodiversité et de leur intérêt écologique, économique et culturel pour les activités humaines, notamment au sein des systèmes agricoles et des paysages.

1.1.3 Protection, Conservation et Développement

1.1.3.1 Définitions

La conservation au service du DD est définie comme la modification de la biosphère et l'emploi des ressources humaines, financières, vivantes et non vivantes pour satisfaire aux besoins des hommes et améliorer la qualité de leur vie (Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement

Quebec, 1998). Pour assurer la pérennité du développement, les facteurs sociaux, écologiques et économiques de la base des ressources et des avantages et inconvénients sont à tenir en compte.

Les écosystèmes spéciaux dont les aires protégées constituent le principal outil de toute stratégie de conservation de la diversité biologique d'un pays ou d'une région.

1.1.3.2 Approches de conservation

Des approches sont essentielles pour assurer la « compatibilité de la conservation de la biodiversité avec le développement économique durable », les aires protégées de catégories V et VI sont dites « polyvalentes » et peuvent s'adapter à nombreuses situations dont la compatibilité recherchée.

Trois types d'approches ont été utilisés dans le cadre de l'intégration de l'« integrated conservation and development project » : i) la rémunération par le développement de secteurs ou sous-secteurs pour le bénéfice des communautés, ii) la création d'alternatives par la réduction des pressions par l'intensification des moyens de subsistances alternatifs et iii) l'amélioration de l'espace par l'augmentation de la valeur de l'aire protégée par des activités comme l'écotourisme.

1.1.3.3 Approches de conservation à Madagascar

A Madagascar, de nombreuses formes d'approches sont trouvées : (i) L'alternative économique ou incitation économique, (ii) La vente de crédit carbone, (iii) Le pacte de conservation, (iv) L'intégration intersectorielle ou multisectorielle, (v) Le développement de partenariat avec le secteur privé, et (vi) Le genre (Annexe I).

L'approche alternative économique recherche la participation et l'attention des populations dans l'intérêt de la biodiversité. Elle consiste à développer des moyens de subsistances à travers des micro-projets dans le but de limiter l'usage et l'accès aux ressources naturelles de l'AP.

En Afrique centrale, dans le cadre du Réseau des aires Protégées d'Afriques Centrales (RAPAC) des projets « Activités Alternatives Génératrices de Revenus » ont été mis en place en vue de diminuer les pressions et contribuer à la réduction de la pauvreté des populations à proximité. A Madagascar, cette approche est optée par divers organismes et/ou projets comme le MNP, le WCS, le PAGE-GIZ, le FANAMBY, l'ESSA Forêt, le WWF, la CI, ASITY, MBG, SAGE, SAHA.... en vue de la conservation des biodiversités malagasy.

1.1.3.4 Echecs des actions de conservation-développement

Malgré les différentes actions entamées en termes de conservation, divers faits traduisent les échecs des actions de conservation.

- En 1980, la protection des forêts tropicales dont celles de Madagascar par la mise en place de parcs nationaux a créé des conflits et revendications contradictoires entre les populations locales et les gestionnaires (Hough, 1988 ; Rodary *et al.*, 2004 et Toillier & Serpantié, 2007). Les politiques, programmes et projets concernant les ressources naturelles constituent un cadre important pour affronter les besoins et préoccupations à l'origine des conflits. Pourtant, ces derniers peuvent eux-mêmes constituer des sources ou des scènes de conflits, même si leur objectif est de contribuer à les résoudre.
- Dans les zones à fort potentiel de biodiversité, les exploitations des ressources naturelles sont élevées et semblent non raisonnées. Les populations dans les zones de conservation paraissent être peu avantagées par rapport aux actions de conservation de leurs ressources naturelles. Weber (1995) et Peters (1999) dans leurs résultats de recherches sur l'impact socioéconomique dans les zones périphériques des zones de conservation, affirment que les effets des actions étaient presque tous négatifs (Toillier & Serpantié, 2007). Soit les actions de conservation ne se concrétisent, soit les populations à proximité des ressources s'appauvrissent.
- En outre, les populations dans les zones à forte biodiversité sont celles qui sont les plus vulnérables et sujettes d'insécurité alimentaire périodique (Rodary, 2003 ; Toillier 2007 et 2009 ; Eijnatten & Belibi, 2013). D'après une étude de Nicholls (2004) dans des aires protégées à Madagascar, seul quelques villages ont pu bénéficier des revenus issus des activités touristiques et des activités génératrices de revenus pratiquées en parallèle avec la conservation ; la majorité a vu leurs revenus diminuer de 10%.

1.1.4 Economie verte et sociale

L'économie verte est l'un des thèmes abordés dans l'agenda de Rio +20. Cette thèse défend l'idée de l'Oxfam, de l'UICN, de WWF, ... selon laquelle, développer les filières vertes est une opportunité à saisir. La pratique de ces filières permettra une certaine croissance économique et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles tout en donnant un rôle important aux populations.

La filière apicole est une filière verte. Elle oblige la pratique d'une agriculture respectueuse de l'environnement car la pratique apicole nécessite le respect des cultures, plantes, arbres etc. sources de pollen et/ou de nectar nécessaire aux pollinisateurs. A Madagascar, l'agriculture a tendance à rimer avec l'agriculture familiale respectueuse de l'environnement. Les taux d'utilisation d'insecticides, ... en relation avec l'environnement malagasy n'est pas flagrant étant donné l'étroitesse de la majorité des terres cultivées de façon traditionnelle par rapport à d'autres pays. En outre, l'apiculture malagasy est en quasi-totalité une pratique apicole biologique car cette activité ne nécessite/n'oblige aucune utilisation de produits à composants chimiques. L'entretien, l'amélioration et la restauration du « capital naturel » malagasy constitue un atout économique pour le pays.

1.1.5 Rationalité et capabilité

Le concept de rationalité limitée a été forgé par Herbert Simon. La rationalité limitée désigne une « hypothèse sur la rationalité des acteurs économiques qui consiste à considérer qu'ils disposent d'une quantité d'information et de capacités cognitives limitées ne leur permettant pas d'optimiser leurs choix ».

Le concept de la capabilité a été forgé par Amartya Sen. Dans le concept de capabilité, Sen avance qu'il faut « non seulement prendre en compte ce que possèdent les individus, mais aussi leur capacité, leur liberté à utiliser leurs biens pour choisir leur propre mode de vie ».

1.1.6 Territoire, terroir et produits de terroir

Les notions de territoire et de terroir ont évoluées au fil du temps. Selon les dimensions et les disciplines considérées, leurs définitions diffèrent. Ainsi, il est nécessaire d'identifier les différents concepts et de cadrer la définition retenue dans le cadre de cette recherche.

1.1.6.1 Territoire

a) Définitions

Le territoire est un espace géographique délimité. Il est caractérisé par une spécificité naturelle ainsi que par des relations d'appartenance sociale, économique, politique, juridique ou culturelle (Le Berre, 1992 ; Brunet, 1993 ; Di Meo, 1998 et Lagabrielle, 2007). Le territoire en sa constitution, permet l'application du concept de développement durable (Laganier *et al.*, 2002 et Mormont *et al.* 2006).

Selon Moine (2006), le territoire est un « système complexe dont la dynamique résulte de boucles de rétroaction qui lient un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent, aménagent et gèrent ».

b) Territoire et gouvernance

L'accroissement de la population mondiale va de paire avec les besoins mondiaux notamment les préoccupations environnementaux, l'usage des espaces, l'accès aux ressources, la diversité des échelles spatiales et administratives d'intervention. Le territoire est un espace de décision pour laquelle les individus doivent être conscients de leurs rôles dans la valorisation de leur espace, leur pouvoir et leurs enjeux . Les populations possèdent des pouvoirs et décisions sur leurs territoires. Afin de conserver la biodiversité, il faut considérer le rôle des pouvoirs locaux de décision et l'importance de la gestion de la nature (Rodary *et al.*, 2004). Les stratégies de conservation dans l'espace de la société sont importantes. La gouvernance du territoire peut justifier le lien entre DD et territoire (Pimbert & Pretty, 1997 ; Mormont *et al.*, 2006 et Vimal, 2010).

c) *Territoire, paysage et mise en valeur*

D'une part, le territoire à part sa délimitation géographique est considéré comme un « patrimoine identitaire ». Les populations qui y vivent accordent de la valeur à leur patrimoine reflétant leur identité, leur origine. D'autre part, un territoire est constitué de socio-écosystèmes dont les mises en valeurs et les valeurs attribuées diffèrent selon les étages écologiques, ou les types de socio-écosystème (Prévost *et al.*, 2014), ou de paysage. « Le paysage étant l'espace d'un territoire visible et délimité par un champ de vision qui peut représenter un socio-écosystème ou un ensemble d'écosystème d'un territoire donné en un temps ou une période donnée ». Ainsi, les populations dans la mise en valeur de leurs territoires peuvent avoir des logiques culturelles et identitaires leur poussant à pratiquer des activités à première vue non rentable mais importants pour les pratiquants que ce soit d'un point de vue économique, politique, culturel ou culturel ... Les populations ont leurs pouvoirs sur leurs territoires.

d) *Agronomie des territoires*

Selon, Toillier (2009), l'agronomie des territoires s'intéresse aux organisations territoriales des activités agricoles en lien avec les processus environnementaux. Elle analyse « la contribution du fait technique, qu'elle considère processeur de changement, à la production de territoires, érigée au rang de catégorie d'analyse » (Caron, 2005) ; et cherche à « comprendre les processus, pour aider à l'action, en s'appuyant sur et en interagissant avec les savoirs des acteurs locaux, à des fins de gestion et d'aménagement des paysages et territoires » (Lardon *et al.*, 2005).

1.1.6.2 Terroir

a) *Définitions*

La définition de « terroir » n'a de sens qu'en référence à un produit dont on pense que les caractéristiques dépendent de ce terroir. Les caractéristiques du milieu naturel correspondent au climat, le sol, le paysage, la végétation ; l'activité humaine fait référence aux pratiques, aux savoir-faires ; l'histoire, l'appropriation collective et les interactions ; et la typicité d'un terroir qui s'exprime dans un produit.

« Un Terroir est un espace géographique délimité défini à partir d'une communauté humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques, fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition ». (INRA, INAO, UNESCO, 2005).

b) Produits de terroir

✓ **Définitions**

Il n'y a pas de définition codifiée et partagée du produit d'origine, ce concept synthétise plusieurs visions. Un produit de terroir est un produit issu d'une localité bien délimitée d'un territoire ayant des spécificités écosystémiques et dont les techniques de production traduisent le savoir-faire local faisant l'originalité du produit. Les caractères pédoclimatiques d'un territoire peuvent s'exprimer à travers le savoir-faire des sociétés locales.

Un produit du terroir est un produit qui provient - ou dont les principales composantes proviennent - d'un territoire délimité et homogène et dont les caractéristiques qui le distinguent de façon significative des produits de même nature reposent sur la spécificité de ce territoire. Ses caractéristiques dépendent à la fois des particularités du milieu, comme la géologie, le climat, le relief, la culture, l'histoire ainsi que du savoir et du savoir-faire, traditionnels ou émergents, et de ses habitants » Groupe de travail sur les appellations réservées et les produits du terroir. (2003).

« Le produit de terroir ou produit d'origine peut être caractérisé par la spécificité de ses attributs, par la spécificité des ressources locales utilisées dans son processus de production, par une histoire et une tradition liée à l'histoire et la tradition de la population locale, par la dimension collective et par une connaissance partagée au niveau de la production et de la consommation. Le produit d'origine est lié à sa zone d'origine par des relations multiples, car ses caractéristiques dérivent des spécificités pédoclimatiques, techniques, organisationnelles, culturelles etc. du territoire où il est produit » (Esnouf, 2011).

✓ **Valorisation des produits locaux**

« La valorisation des produits locaux correspond à une thématique récurrente des stratégies de développement insulaires. Dans le contexte de mondialisation et d'uniformisation de l'offre alimentaire, des consommateurs se retrouvent en effet déracinés, nostalgiques, soumis à un processus de distanciation des rapports Homme/Nature imposé par l'industrie agroalimentaire. Cette distanciation géographique, cognitive, cette multiplication des intermédiaires dans les filières, est un processus anxigène qui génère une recherche de proximité chez le consommateur. L'émergence des produits de terroir a permis de répondre à ces attentes. Elle a aussi permis à des entreprises de différencier leurs produits alimentaires, et à des institutionnels nationaux et européens de trouver un moyen de diversification des produits, de lutte contre la banalisation des goûts, de défense de l'environnement et d'aménagement du territoire. Le lien fort entre produit alimentaire et lieu géographique peut donner une valeur unique au produit, perçu par le consommateur, et permettre ainsi au producteur d'échapper à la concurrence par les prix en qualifiant son offre et en se positionnant autrement sur le marché. Cela peut se traduire, entre autre, par la mise en place

de circuits courts et de signes de qualité » (Esnouf, 2011).

✓ **Terroir en tant que système, terroir pour des appellations d'origine**

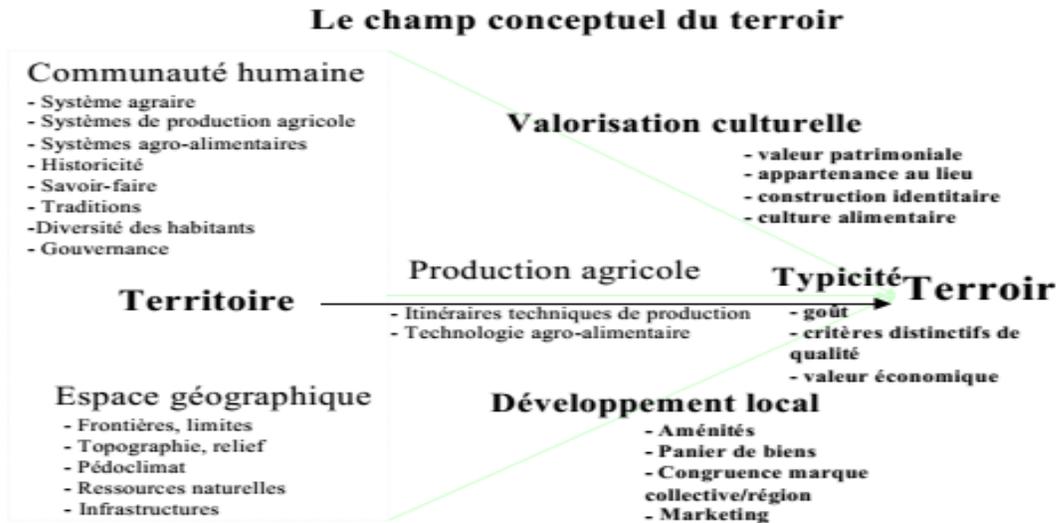
Le terroir est un système au sein duquel s'établissent des interactions complexes entre un ensemble de facteurs humains ; une production agricole et un milieu physique ou le territoire. Il est valorisé par un produit auquel il confère une originalité, la typicité. Tel que définit Casabianca, et al. (2006), le terroir et la typicité constituent des concepts clés de l'Appellation d'origine contrôlée (AOC). L'agriculture de terroir qualifiée de réglementaire appelée Appellation d'origine contrôlée (AOC) et appellation d'origine protégée (AOP). Elles assurent la protection d'une relation à un, le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays.

La philosophie de l'AOP est de protéger, à travers un nom, un produit unique et non reproductible dans un autre terroir. L'ensemble du processus de production doit se faire dans une seule et même zone dont il faut démontrer la cohérence et l'influence vis-à-vis des caractéristiques du produit. L'AOP est originaire d'un lieu déterminé, d'une région, ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays; dont la qualité ou les caractéristiques sont dues essentiellement ou exclusivement au milieu géographique comprenant les facteurs naturels et humains; et dont toutes les étapes de production ont lieu dans l'aire géographique délimitée.

« Une indication géographique (IG) est un signe utilisé sur des produits qui ont une origine géographique précise et qui possèdent des qualités, une notoriété ou des caractères essentiellement dus à ce lieu d'origine » (OMPI). « Une indication géographique est une dénomination décrivant un produit agricole ou une denrée alimentaire qui tire ses caractéristiques ou sa réputation de la zone géographique dont il ou elle est originaire » (Commission union européenne, 2011). Depuis quelques années, les produits de terroirs africains commencent à faire leurs apparitions, s'ils datent de presque 100ans en Europe.

Les origines de production donnent à leurs produits des plus-values économiques ainsi qu'une touche plus « nature ». En Afrique, c'est au Cameroun que les premières indications géographiques ont été obtenues en juillet 2013. Il s'agit du poivre de Penja et du miel d'Oku dont les caractéristiques physiques, les conditions agro-écologiques et techniques de productions traditionnelles font de leurs produits des produits uniques. Entre autre, l'indication géographique protégée (IGP) protège le nom géographique, fait référence « à la réputation du produit, son histoire, liée à celle de la localité, et sur des caractéristiques ou des qualités particulières ». Elle n'impose pas une zone unique où doit se dérouler l'ensemble des opérations : les matières premières en particulier peuvent provenir d'ailleurs.

Figure 1 : Champ conceptuel terroir d'après Prevost et L'Allemand, 2010



Source : Prevost & Lallemand, 2010

1.1.6.3 Approches d'analyse de terroir et de territoire

La définition de Prévost *et al.* (2014) englobe différents concepts de ce qu'est le terroir ; « c'est une réalité dont l'offre de biens et de services résulte de l'expression de la diversité dans ses différentes dimensions : diversité des milieux, diversité des agricultures et diversité des cultures ». Prévost *et al.* (2014) ont élaboré un schéma représentant « l'ensemble des concepts intégrés dans le terroir, certains dont ceux qui constituent les composantes renvoyant aux facteurs qui caractérisent le terroir, d'autres qui sont les effets mettant en évidence la trajectoire de développement par la production de valeurs qui, en retour, impactent les propriétés du terroir ».

Le terroir a de nombreuses significations d'après les écrits. Ainsi, différentes types d'approche et d'analyse permettent la compréhension de ce qu'est le territoire et le terroir dont leur modes de gouvernance et d'exploitation. Les approches d'Allaire, de Prévost et Sylvander sur les notions de terroir et de gouvernance territoriale. Les approches de Pecqueur et de Tregear sur les produits de terroir et de types de biens. L'approche de Tafani sur le système agraire territorialisée et le système Agro-alimentaire Territorialisé (SYAL) (Annexe I).

La notion de terroir se différencie de celle de SYAL, d'abord par les usages, le premier étant utilisé dans de nombreuses arènes, le second étant un concept de la recherche inconnu du grand public. Le SYAL est ainsi un concept donnant un cadre d'analyse au fonctionnement de systèmes productifs locaux (Courlet & Pecqueur, 1991) à vocation agroalimentaire. L'usage de ce cadre s'est élargi pour appréhender « l'ancrage territorial des productions agricoles et agroalimentaires en considérant les spécificités locales des terroirs et des produits qui en sont issus, les organisations socio-économiques locales intervenant dans

le processus de production, les modes de valorisation des produits, ou encore les représentations des consommateurs et la valeur symbolique du produit » (Fournier & Muchnik, 2010). Ce concept de Syal a pour vocation d'analyser finement la transition terroir/territoire (Pecqueur, 2011) en cherchant à comprendre les processus de qualification territoriale des produits que sont la construction, l'appropriation, la gestion collective de ressources territoriales par des acteurs locaux et leurs dispositifs organisationnels et institutionnels. Ainsi, si la trilogie « espace, acteurs, pratiques » (figure 2) est commun aux trois notions, celles-ci peuvent se distinguer clairement par la dimension politique privilégiée pour le territoire, par la dimension économique structurante pour le Syal et par les dimensions historique et culturelle caractéristiques pour le terroir.



Figure 2 : Terroir comme système productif et culturel local d'après (Prévoist *et al.*, 2014)

En se référant aux différentes dimensions de ce qu'est un terroir, il peut se caractériser comme un « système productif et culturel localisé » : (i) productif parce que c'est un produit ou un service typique en référence au « panier de biens » selon Pecqueur (2000) qui porte l'identité d'un terroir ; culturel parce que le produit est le fruit de la valorisation de ressources territoriales qui fondent l'appropriation et le sentiment d'appartenance et localisé parce qu'il est délimité dans l'espace et concerne avant tout la participation des acteurs du lieu de production à l'élaboration d'un produit qui exploite des ressources naturelles locales et des savoir-faire construits socialement et localement (Prévoist *et al.*, 2014).